



# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

Les insertions sont reçues au Bureau du Journal du Lot...  
Annonces... 25 c. à la ligne  
Éclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**ABONNEMENTS**  
**LES ABONNEMENTS** datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
**LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE**  
Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS**  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement nul est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 9 Décembre 1871

## ASSEMBLÉE NATIONALE

### MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
(Résumé télégraphique).

Messieurs les Députés,

Nous nous retrouvons réunis pour continuer l'œuvre de réorganisation commencée.

La guerre extérieure et la guerre civile avaient conduit la France à la situation dans laquelle nous l'avons trouvée. L'Empire, tombé par ses propres fautes, est responsable de cette situation. Nous avons eu tout à la fois à dompter la plus formidable insurrection qui fut jamais, et à conclure une paix, sans moyens d'en discuter les conditions.

Pour juger sainement la situation actuelle, il faut la comparer à la situation de la France il y a six mois. Les impôts rentrent, l'armée se reconstitue, les gardes nationales sont dissoutes. Il manque au repos complet du Pays quelque chose qui est présent à tous les esprits, quelque chose qu'il n'appartient pas au gouvernement de lui procurer, qu'il est dans vos pouvoirs, qu'il ne serait peut-être pas dans votre sagesse de chercher à lui donner précipitamment, c'est un avenir clairement défini.

Nous poursuivons une politique de paix, sans découragement et sans bravade. Nous voulons la paix, et l'Europe la veut. Nos relations sont paisibles avec toutes les puissances. Nous avons pu devancer de neuf à dix mois l'évacuation de six de nos départements, et les versements qui restent à effectuer seront effectués aux époques convenues. Pour le paiement intégral des deux premiers milliards on se contente de notre signature, sans la garantie de banquiers; ce qui, avec la diminution des troupes d'occupation, procure une économie d'environ trente millions. Enfin le privilège commercial accordé à l'Alsace-Lorraine a été réduit de 18 mois à 12, et nous avons obtenu la libération immédiate de plusieurs de nos départements. C'est à la délivrance définitive de notre territoire que doivent tendre tous nos efforts.

Des traités de commerce nous lient avec l'Angleterre, la Belgique, la Prusse. Le premier expire dans un an; le second est expiré il y a six mois; le troisième a été emporté par la guerre. Tous trois s'évanouiront quand vous le voudrez; il ont été conclus sans le Pays et ont introduit sans préparation une liberté absolue.

Notre programme économique sera : protection suffisante pour que nos intérêts n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger; assez de stimulants pour les empêcher de s'endormir; point assez pour qu'ils soient obligés de renoncer à produire. Avec une préférence marquée pour l'abrogation, nous nous bornerons à proposer des modifications aux traités existants. Nous l'avons dit à l'Angleterre, nous préférons à dénonciation du traité de 1860, parce que

nous désirons recouvrer la liberté de nos relations commerciales; mais dans une pensée de bonne entente et de cordiales relations nous consentons à rester dans des liens pour nous fort incommodes, à la condition de les relâcher là où ils nous gênent jusqu'à arrêter la vie de nos principales industries. L'Angleterre n'a pas encore répondu et oppose, non des calculs de tarifs, mais une raison de principe. Nous vous proposons de dénoncer le traité, en consentant à négocier encore toute une année, de manière à prendre date dès aujourd'hui.

Dans nos relations avec l'Espagne, nous ne souffrons pas contre elle, et elle ne souffre pas contre nous, les menées des partis.

L'indépendance profondément respectée de la Belgique sera toujours respectée par nous.

En Italie, nous n'avons aucune difficulté; nous nous bornons, au nom de l'univers catholique, à des recommandations pour que l'indépendance du Saint-Siège soit maintenue, et nous témoignons de nos profonds et sympathiques respects pour le Souverain-Pontife.

Nous faisons des vœux pour l'Autriche, comme elle en fait pour nous.

La Russie nous témoigne une confiance mutuelle.

A l'intérieur, le personnel préfectoral, sagement choisi, se montre en harmonie avec l'esprit de la population. Les Préfets sont ce que le gouvernement doit être; une moyenne acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne le sont pas.

Les élections des Conseils généraux ont été faites en toute liberté et avec un calme parfait. Elles ont donné une majorité d'hommes sages, modérés, et ayant fait preuve d'une véritable connaissance des affaires. Il ne faut pas voir la situation pire qu'elle n'est: c'est décourager l'esprit public que de ne pas reconnaître ses progrès. Espérer beaucoup des hommes est plus sage et plus habile que d'en désespérer.

Quant à l'armée, quant aux finances, le langage que tiennent les partisans du gouvernement déchu nous contraignent à retracer l'état dans lequel ils les ont laissées.

En 1843 le budget, tout compris, s'élevait à 1,500 millions, en 1870 il s'élevait à plus 2 milliards 100 millions.

Il n'y avait pas d'amortissement; le matériel militaire était insuffisant et arriéré; l'artillerie au-dessous de toutes les proportions exigées par la prudence.

Nous vous présenterons un budget en équilibre, toutes charges portées en ligne de compte; l'amortissement et l'armée seront parfaitement dotés; la liste civile et les dotations disparues, produiront une économie d'environ 40 millions. Il y aura de nouvelles réductions à faire sur les travaux publics et les constructions navales. L'armée recevra 75 à 80 millions de plus, dotation dont elle n'a jamais joui. Ainsi nous aurons une armée bien dotée avec un amortissement de 200

millions et une dette flottante au-dessous des proportions ordinaires.

Pour cela il a fallu créer 600 millions d'impôts nouveaux, 350 millions sont déjà trouvés; le surplus sera demandé à un impôt sur les matières premières ou à d'autres impôts selon vos décisions. La crise monétaire est expliquée parce que nous avons dû acheter tout le papier disponible pour nos paiements à l'Allemagne, que par suite le change a monté, et que la hausse du change a fait sortir le métal.

Nous sommes en face de deux difficultés: la première, c'est la limite de deux milliards 400 millions imposée aux émissions des billets de Banque; la deuxième, c'est le défaut de coupures au-dessous de 20 francs. La Banque va être autorisée à étendre ses émissions, selon que vous le jugerez convenable.

Pour l'armée, deux questions: la réorganisation actuelle, et le système de recrutement à adopter pour l'avenir. Réunissant en un seul tout, sous leurs numéros d'origine, des fragments de nos anciens régiments, nous aurons 150 régiments d'infanterie, qui constitueront de 37 à 38 divisions. La proportion des bouches à feu était de deux et demi par mille hommes; elle sera de quatre.

Quant au service obligatoire, nous ne vous le proposons pas dans l'acception rigoureuse du mot; nous vous offrirons un moyen terme entre des exagérations contraires. En paix, le nécessaire évalué à neuf cent mille hommes; en temps de guerre, le service obligatoire pour tous: huit ans de service, cinq ans sous les drapeaux, trois ans en congé renouvelable. On aura huit contingents de 90 mille hommes chacun, qui donneront 720 mille hommes. En ajoutant les 120 mille hommes qui ne se recrutent pas par les appels, on aura 840 mille hommes, chiffre ramené à 800 par la mortalité et par le contingent à fournir à la marine. La substitution d'un numéro à l'autre sera autorisée.

Je ne vous ai pas parlé de politique, dans le sens qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Cette politique actuelle ayant pour objet la constitution d'un Gouvernement définitif, c'est vous surtout qu'elle regarde, se serait empiéter sur vos droits si nous prenions à cet égard une décision précipitée. Voué à l'œuvre de réorganisation, j'ai tenu à ce qu'un ordre rigoureux y présidât, et je me tiens aujourd'hui prêt, comme je l'ai toujours été, à remettre intact, dans sa forme scrupuleusement et loyalement conservée, le dépôt que vous m'avez confié. Je vous le remets, qu'en ferez-vous?

Vous êtes le souverain, je ne le suis pas. Mandataires du Pays, mes collègues et moi, nous aurons, comme vous, un devoir à remplir vis-à-vis de nos commettants, le jour où vous nous demanderez de nous prononcer sur ces questions. Je répète qu'il serait injuste, en jetant les yeux sur le passé, de ne pas considérer la situation comme relativement bonne. C'est à la majorité, auteur des volontés salutaires qu'elle a manifestées, que

je m'adresse en ce moment, et, tout fatigué que je suis, si dans cette même voie de sagesse, suivie jusqu'à ce jour, mon dévouement peut vous être utile, vous pouvez y compter.

Pour copie conforme.  
Pour le préfet, en congé:  
Le Secrétaire-général,  
Léopold Bourder

## Correspondance spéciale

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 7 décembre, 1 h., soir.

Beaucoup de bruits ont couru depuis hier, sur les rapports de M. Thiers avec la majorité, sur de vraies ou prétendues démarches de celle-ci auprès de lui, enfin sur des concessions réciproques qui auraient été faites, etc., etc. D'après mes renseignements, il y a en tout ceci un peu de vérité et beaucoup d'exagération. Le Message nous fixera sur la mesure de l'une et de l'autre.

Je constate, en attendant, que les bruits de modifications ministérielles sont formellement démentis. Il n'est pas exact que le général de Cissey doive présenter un contre-projet sur la réorganisation de l'armée. Le projet élaboré par la commission a obtenu l'adhésion du gouvernement, et je crois qu'aujourd'hui l'accord est complet, même sur les questions de détail. On assure que la commission doit se réunir incessamment pour entendre le rapport de M. de Chasseloup-Laubat.

Une nouvelle commission du budget doit être élue, probablement dans la huitaine, en vertu du règlement, et non pas, comme l'ont imaginé quelques journaux, par suite de la demande qu'en aurait faite le ministre des finances. Il est aisé, du reste, de prévoir que la nouvelle commission ne sera pas plus favorable que l'ancienne au droit de 20 0/0 sur les matières premières auquel M. Pouyer-Quertier n'a pas, à ce qu'il semble, encore renoncé.

Un journal de Paris publie des télégrammes de divers ports de l'Ouest d'où on pourrait inférer qu'une tentative de débarquement impérialiste est imminente. La vérité est que l'on continue simplement les mesures de surveillance déjà ordonnées, il y a deux ou trois mois, en vue d'une éventualité de ce genre, éventualité généralement considérée jusqu'ici comme peu probable.

Lord Lyons et le comte d'Appony arrivés hier à Paris, sont venus aujourd'hui à Versailles pour assister à la séance.

L'ordre de désarmer la garde nationale de la Gironde vient d'être transmis à Bordeaux.

On s'occupe au ministère de l'intérieur d'un projet relatif au régime des détenus politiques. Ce projet aurait pour objet de faire cesser l'assimilation qui existe actuellement entre eux et les détenus pour délits de droit commun, et de leur accorder des privilèges analogues à ceux dont ils jouissaient sous l'empire.

La neige tombe à gros flocons depuis ce matin à Versailles.

## Dépêches Télégraphiques

Paris, 8 décembre, 10 h. 35 matin.

Les journaux libéraux conservateurs sont généralement satisfaits du Message.

Le Journal des Débats dit: C'est une séance d'affaires inaugurant une session d'affaires. La majorité est évidemment disposée à suivre M. Thiers dans cette voie. La séance d'hier fait prévoir des discussions, mais non des divergences. Il félicite M. Thiers et l'Assemblée.

Les journaux radicaux sont mécontents du Message.

La République française dit : « M. Thiers a abaissé son autorité, sa dignité, devant les ennemis de la République; il ne s'est pas jeté dans les bras de la droite, il s'est mis à ses pieds. »

Le même journal reproche à M. Thiers d'avoir dit que l'Assemblée était souveraine; et qu'il était simplement son délégué. Ce n'est pas ainsi qu'il fallait parler aux royalistes de Versailles.

Le Siècle et la Constitution reprochent au Message de ne rien dire sur l'instruction publique, sur le retour à Paris, sur l'amnistie.

Beaucoup de journaux conservateurs et radicaux blâment M. Thiers de ne pas avoir complètement adopté le service obligatoire.

Paris, 8 décembre.

Le conseil de guerre a rejeté les pourvois en révision des assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Lisbonne, colonel sous la Commune, vient d'être condamné à la peine de mort par le 3<sup>e</sup> conseil de guerre.

## Revue des Journaux

### Gazette de France.

Le Temps se trompe quand il dit que les électeurs de province ne sont pas les meilleurs juges de la question de savoir si l'Assemblée doit ou ne doit pas rentrer à Paris; les électeurs de province sont au contraire très-intéressés à la question, et elle les regarde parce que c'est leur bourse qui paye toujours les révolutions. Quel est le but des électeurs de province, en voulant maintenir l'Assemblée nationale à Versailles. Ils veulent que leurs mandataires soient libres et non pas exposés chaque jour à se voir jeter à la porte des séances par une bande descendue de Belleville ou autres faubourgs. Il nous semble que la province a bien le droit de vouloir éviter les révolutions.

C'est pour avoir des députés libres, c'est pour pouvoir délibérer sans crainte des menaces des faubourgs que l'Assemblée veut rester à Versailles; elle a raison. Si Paris en souffre, ce que nous contestons même, la province souffrirait bien davantage d'une nouvelle invasion de l'Assemblée et des proclamations de la Commune, lorsque le gouvernement serait son prisonnier. Il nous semble que les proclamations des anciens membres de la Commune qui sont en Angleterre doivent donner à réfléchir aux personnes qui savent qu'ils ont de nombreux amis et d'anciens collègues au conseil municipal de Paris.

### L'Univers

L'Univers félicite l'Assemblée de son premier vote. « La majorité, dit l'organe catholique, a clairement manifesté sa volonté et sa force. Dans la constitution du bureau, dans l'élection des présidents et secrétaires, elle a résolument écarté tous les partis qui prétendent la dominer, soit que ce parti s'appelle M. de Malleville, et représente la maison de M. Thiers, soit qu'il se nomme Gambetta et signifie la Révolution. Cette manifestation était nécessaire. Elle prouve que le temps des vacances a été mis à profit par les députés, qui ont sérieusement étudié les inquiétudes, les dispositions et les besoins de la France. Durant les trois mois de vacances, les députés ont pu voir quels ont été les funestes effets de ces complaisances auxquelles ils s'étaient laissé entraîner par le sentiment d'un faux patriotisme. Ils reviennent aujourd'hui plus éclairés, de meilleure entente, plus fermes, nous n'en doutons pas, et déjà ils ont remporté un triomphe, car en retardant son message, M. Thiers lui-même leur rend un témoignage qui a son prix.

« Cependant, ajoute l'Univers, qu'ils prennent garde. Tout à l'heure ils se retrouveront aux prises avec les mêmes suggestions, avec des manœuvres plus habiles encore, avec le dissolvant des caresses qui séduisent, des promesses qui trompent, ou des menaces qui inquiètent. Nous conjurons la majorité de rester sourde à toute tentative qui aurait pour but de lui dissimuler son devoir. Si elle ne se laisse pas entamer, si elle reste unie pour la proclamation des principes dont elle sent plus que jamais la nécessité et la force, elle pourra, à grands efforts, reconquérir le terrain perdu. Si elle faiblit, ou si elle hésite, le triomphe de la Révolution est proche et la France est perdue.

### Courrier de France.

Le Siècle est fort indigné. Il paraît que « la majorité de l'Assemblée est revenue plus tolérante qu'elle n'était partie. »

Elle ne fait pas la moindre avance à la gauche, ne lui réserve aucune place parmi ses dignitaires.

« Où allons-nous ? s'écrie le Siècle. Sont-ce des Français ceux qui ont le triste courage, pour satisfaire leurs passions politiques, de précipiter le pays vers de nouveaux désordres ? »

Il paraît que l'amour des dignités et des galons est de nature à pousser MM. de la gauche aux plus redoutables extrémités. C'est le Siècle qui l'affirme et sa parole a de l'autorité.

Ainsi, cela est bien entendu, si M. Peyrat n'est pas questeur, M. Tolain vice-président et M. Langlois secrétaire, on précipitera le pays vers de nouveaux désordres.

On comprend difficilement la folie qui pousse les complices du 4 septembre à se mettre perpétuellement en évidence, à s'exposer à tous propos aux regards indignés des honnêtes gens.

Le souvenir de leurs actes récents devrait, à ce qu'il semble, les rendre plus modestes.

Eh quoi, l'an dernier, une poignée d'émeutiers, profitant avec un criminel à-propos des malheurs de la patrie, s'emparaient du pouvoir, désorganisaient les services publics, anéantissaient la défense nationale, nous aliénaient les sympathies de l'Europe, chassent l'Assemblée, substituent à la volonté nationale les décisions de nous ne savons quels clubs interlopes; ils se partagent les hauts emplois et les caisses publiques; pendant quatre mois, ils nous administrent et nous ruinent en vertu de leur seule autorité. Finalement, ils signent la paix que chacun sait, et se retirent après nous avoir coûté deux provinces, cinq milliards et l'estime du monde.

Et ces gens-là élèvent la voix ! et l'on vient nous parler de « ruines et de désordres » parce qu'il ne convient pas à la Chambre de les réhabiliter !

Ne perdons pas la mémoire des choses passées. Et puisque les auteurs principaux de notre grand désastre manifestent aujourd'hui une volonté de se mettre en avant, qui leur a toujours fait défaut sur le champ de bataille, l'histoire en main, rappelons-les à une sage appréciation de leur mérites.

### Patrie

Une lettre de M. Glais-Bizoin, récemment publiée par Paris-Journal, a fait grand bruit et un certain scandale. Elle a révélé que le gouvernement avait prêté la main à certaines évasions de communaux.

Le nom de M. Barthélemy Saint-Hilaire y étant prononcé, on avait lieu d'espérer un dévouement officiel pour dégager sa responsabilité, et celle du président, d'une aussi grave imputation.

Les indiscretions contenues dans la lettre de M. Glais-Bizoin n'ont pas encore été démenties.

Reste à savoir quels sont les individus auxquels la complaisance officielle aurait clandestinement ouvert des issues pour échapper ainsi à la justice et au châtiment. Cette question a son importance.

Serait-il vrai que cette sollicitude de M. Glais-Bizoin, que ces facilités secrètes accordées par les hommes du pouvoir s'appliqueraient à des misérables de la pire espèce, même aux plus odieux de la bande ?

Nous l'ignorons; mais voici la lettre que M. le vicomte d'Aboville vient d'adresser à la Gazette de France:

Monsieur,

La Gazette de France d'hier reproduit, d'après Paris Journal, une lettre adressée le 7 juillet par M. Glais-Bizoin à une demoiselle Mayer, et se demande quel était le Mayer désigné dans cette lettre, que l'on voulait éloigner de France pour le soustraire à la justice. Je puis vous fournir un éclaircissement à ce sujet.

Après l'arrestation aux courses de Porchefontaine, dans les derniers jours du mois d'août dernier, de Simon Mayer, ex-commandant de la place Vendôme pendant la Commune, et qui vient d'être condamné à mort par le 6<sup>e</sup> conseil de guerre pour sa participation à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, une visite domiciliaire a été faite chez lui. La lettre en question a été trouvée dans ses papiers. Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

VICOMTE D'ABOVILLE,  
député du Loiret.

Voilà une lettre qui complète celle de M. Glais-Bizoin et qui jette une lumière inattendue sur le secret de cette affaire.

Cette fois le gouvernement comprendra, nous

l'espérons, qu'il ne peut pas rester sous le coup d'une imputation aussi grave. Si certains hommes politiques se sont rendus coupables de la complicité révélée, ils doivent être publiquement éloignés. Si les faits ne sont pas exacts, ils exigent un démenti complet, avec preuves à l'appui.

..

M. Glais-Bizoin vient de publier une très longue lettre dans laquelle il avoue avoir fait ses efforts pour « faire sortir de France » le citoyen Simon Mayer, le même qui vient d'être condamné à mort pour l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Il nous reste à savoir si M. Glais-Bizoin a dit vrai dans sa première lettre, lorsqu'il se flattait de pouvoir compter sur de hauts fonctionnaires pour faciliter cette évasion et soustraire à la justice un des chefs les plus coupables de la fédération. Jusqu'à preuve du contraire, nous pensons que M. Glais-Bizoin s'est flatté d'appuis qu'il n'avait pas.

## Chronique locale

et méridionale.

Nous recevons du canton de Lalbenque une lettre pleine de bon sens, et dont les sages réflexions méritent d'attirer l'attention de l'administration :

Monsieur le Rédacteur,

Je ne m'occupe guère de politique; vous savez, chacun son métier, dans ce monde; le mien n'est pas là: mes champs, mes bœufs et mes moutons en souffriraient.

J'ai la chance pourtant de voir votre bon journal; or, dans un des numéros de novembre, je lis ceci :

« Le 21 du courant, procès-verbal a été dressé contre le nommé Bourgade....., qui voulait obliger un limonadier à lui servir à boire après l'heure fixée pour la fermeture des lieux publics. »

Vous devez être bien renseigné, Monsieur, vous citez le personnage, vous nommez la localité; comme nous disons, vous mettez les points sur les i.

Je suis un peu étonné ! L'heure fixée pour la fermeture des lieux publics !!

Monsieur le Rédacteur, permettez-moi une question : Y a-t-il encore une heure fixée pour la fermeture des lieux publics ?

Dans nos campagnes, on ne s'en doute pas : A dix heures, à minuit, après minuit, les auberges, les cafés sont ouverts; on y chante, et gare à ceux qui veulent dormir dans les environs de la taverne, on s'y amuse ! Et pourquoi ne s'amuserait-on pas en France ? Nos fils sont morts....., nos milliards sont en route pour Berlin..... Notre gloire... hélas !.....

Je soumettais ces réflexions à mon voisin, comme moi, gardeur de moutons; il m'interrompit en disant : « Bah ! mon cher, vous êtes sévère, ne sommes-nous pas en République ? »

« Oui, mais pourquoi n'y a-t-il plus de police ? »

Une question encore, s'il vous plaît, Monsieur : Pourquoi laisse-t-on se multiplier ainsi les cafés et les auberges ? Dans nos villages de 300, 400, 500 habitants, nous comptons 8, 10, 12 débitants de boissons.

Nos administrateurs font de grandes phrases : « Moralisons les masses..., relevons les caractères..., instruisons les ruraux... »

En les envoyant au cabaret, n'est-ce pas ?

Ah ! ces messieurs ne descendent pas aux petits détails ! Avec tout le respect que je leur accorde, j'ose leur dire qu'ils ont bien tort. A la campagne surtout, le café, le cabaret sont une école d'immoralité, d'abrutissement et de décomposition sociale. On devrait être un peu plus rigide pour accorder l'ouverture de ces maisons où règne la plus grande licence.

J'ai lu ces quatre lignes à mon voisin sus-indiqué, et je lui ai dit : « J'envoie ces courtes réflexions au Journal du Lot, » et le voisin m'a répondu : « Vous êtes trop sévère, nous sommes en République, mon cher ! Les messieurs de l'administration ont trop à faire pour s'occuper de vos paroles, nos cabarets sont nombreux, ils resteront nombreux; ils sont ouverts à toute heure, ouverts ils seront. »

Malgré la remarque du voisin qui n'est pas un sot, je vous envoie ma lettre; vous, Monsieur, vous savez peut-être pourquoi nos tavernes se multiplient et ne sont sou mises, de fait, à aucune police.

Et je reviens à mes moutons, après vous

avoir prié, Monsieur le Rédacteur, de recevoir mon bien humble respect.

Un de vos lecteurs.

### Souscription Nationale.

Un sou pour reconstruire les chaumières.

La guerre a détruit des milliers de chaumières, depuis la frontière de l'Alsace jusqu'à l'Océan. C'est par le concours de tous les Français qu'il faut réparer les désastres supportés au nom de la patrie.

La plus légère offrande, multipliée par des millions de souscripteurs, peut produire des sommes considérables.

Une souscription nationale est ouverte. On souscrit dans toutes les Mairies et Recettes générales et particulières.

La cotisation est de cinq centimes par semaine.

On peut anticiper et payer 0 fr. 20 centimes pour un mois;

0 fr. 60 centimes pour un trimestre;

2 fr. 60 centimes pour une année, et ainsi de suite

Les plus pauvres citoyens seront joyeux d'offrir leur secours aux victimes de la guerre, que l'hiver surprend sans abri. Les vieillards, les femmes, les petits enfants apporteront chaque semaine l'obole qui servira à relever les toits ruinés par le canon ou brûlés par l'ennemi.

Les sommes réunies seront réparties entre les départements envahis et la banlieue de Paris. Des comités spéciaux, désignés par les commissions départementales, présideront aux enquêtes et aux distributions.

On rebâtera d'abord les chaumières, fermes, maisons dont la valeur était inférieure à 500 francs et dont les propriétaires seront déclarés sans ressources par le conseil municipal de leur commune;

Ensuite les chaumières, fermes, maisons dont la valeur était inférieure à 1,000 fr.;

Puis, celles inférieures à 1,500 fr.;

Puis, celles inférieures à 2,000 fr., etc., etc., etc.

Nous faisons appel au cœur et au patriotisme de tous ceux qui peuvent concentrer et transmettre les dons :

1<sup>o</sup> Aux préfets, sous-préfets, maires et adjoints, secrétaires de mairie de chaque département;

2<sup>o</sup> Aux trésoriers généraux, receveurs particuliers, percepteurs de toute la France;

3<sup>o</sup> Au clergé, aux sœurs de charité et aux petites-sœurs des pauvres, aux instituteurs;

4<sup>o</sup> Aux journaux de Paris et des départements qui ont si puissamment employé leur influence au profit des blessés.

Que tous répandent cette circulaire, qu'ils la copient, qu'ils l'impriment, qu'ils l'affichent dans tous les villages. Qu'ils versent entre les mains des secrétaires des mairies et des receveurs. Qu'ils placent des troncs à la porte des églises, dans les écoles et les lycées, dans les gares, dans les magasins, etc.

La présente publication est le signal de la souscription. Le sou des chaumières doit produire des millions. C'est un appel à la nation tout entière.

### Dames patronnesses.

Mmes Thiers, présidente; Beulé (à Paris); Bourbaki (à Lyon); Cochin (à Versailles); Firmin Didot (à Paris); Dofaur (à Marseille); Lambrecht (à Versailles); la comtesse Fernand de Montesquiou (à Nancy); Casimir Périer; la comtesse de Ségur (à Paris); la baronne Ségurier (à Lille); de Villeneuve-Bargemont (à Nice); Léon Say (à Paris); M<sup>lle</sup> Dosne, trésorière.

Tous les fonds recueillis dans les départements et par les Dames patronnesses, devront être transmis à la trésorière de l'Œuvre.

Le montant des souscriptions sera publié.

### Contribution

SUR LES VOITURES ET LES CHEVAUX

Le Préfet du département du Lot donne avis qu'en exécution de la loi du 16 septembre 1871 qui remet en vigueur celle du 2 juillet 1862, établissant une contribution annuelle sur les voitures et les chevaux affectés au service personnel du propriétaire ou au service de sa famille, des registres sont ouverts dans les Mairies pour recevoir les déclarations des contribuables.

Les déclarations doivent comprendre toutes les voitures et tous les chevaux imposables possédés par les déclarants dans quelque commune que ce soit.

Elles sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu.

Elles doivent être modifiées dans les cas de résidence hors de la commune ou du ressort de la perception, et dans les cas de changements survenus dans les bases de cotisation.

Les déclarations peuvent être faites, au choix des déclarants, dans une des communes où ils ont une résidence.

Elles doivent être faites, pour les éléments de cotisation existant au commencement de l'année, avant le 16 du mois de janvier.

Elles peuvent être faites, pour les changements survenus dans l'année, dans le nombre des chevaux et voitures, jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

Elles doivent être faites, pour les changements de résidence qui donnent lieu à un accroissement de taxe, conformément à l'article 9 de la loi du 2 juillet 1862, dans le courant de la quinzaine où le changement s'est effectué.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans les délais prescrits, et celles qui sont inexactes ou incomplètes, donnent lieu au doublement des taxes.

On nous assure que des ordres sont donnés pour que, à partir du 15 janvier 1872, il soit procédé à la révision du cadastre dans toute la France.

Le désarmement des cadres de la garde nationale de Cahors a commencé le 4 de ce mois.

Un chien atteint d'hydrophobie ayant parcouru les rues de la ville et mordu un grand nombre de chiens dans la matinée du 7 courant, M. le Maire a remis en vigueur, par mesure de sûreté, pendant deux mois à partir de cette date, l'arrêté du 27 septembre dernier qui prescrit d'abattre les chiens mordus et ceux qui, trouvés sur la voie publique, ne sont pas pourvus d'une muselière ou conduits en laisse.

En considération des frais qu'entraînent pour les communiés les procès qui leur sont intentés par les particuliers, le ministre de l'intérieur, dit le *Moniteur universel*, doit se concerter avec son collègue de la justice pour que toutes soient admises aux bénéfices de l'assistance judiciaire.

Il y aura donc lieu de modifier prochainement les dispositions de la loi du 22 janvier 1831 en ce qui concerne les communes, qui pourraient dès lors plaider gratuitement.

Le ministre des finances vient de prier les chambres de commerce de ne pas émettre des bons de monnaie, ainsi qu'elles en avaient l'intention.

Cette mesure a été prise afin d'éviter des difficultés financières qui pourraient résulter de la multiplicité de ces coupures.

Il a souvent été question de fixer à 25 ans la durée des services militaires donnant droit à la retraite.

Si nous sommes bien renseignés, un projet serait à l'étude, d'après lequel les officiers qui ont atteint cette limite seraient admis à se retirer avec les avantages actuellement attachés à la retraite obtenue après 30 ans de service. De plus, les officiers en non-activité pour infirmité ou à la suite de licenciement pourraient être mis d'office à la retraite.

On assure qu'il n'y a rien de fondé dans le projet attribué au gouvernement de démonétiser toutes les pièces d'or.

La raison qu'on en donne est la suivante : Si cette démonétisation était décrétée, ce serait en vue de faire sortir l'or des cachettes. Or, l'effet de la mesure en question serait précisément de le faire cacher plus profondément.

Les tirages des obligations de la ville de Paris (emprunts de 1865, 1869, 1871) auront lieu aux époques ci-après désignées :

- Emission de 1865, le 15 décembre 1871; gros lot : 450,000 fr.
- 1869, le 15 janvier 1872; gros lot : 200,000 fr.
- 1871, le 10 janvier 1872; gros lot : 100,000 fr.

CONSERVATION DES FRUITS. — Il arrive souvent l'hiver qu'on est obligé de jeter des fruits parce qu'ils sont gelés. Voici le moyen d'éviter cette

perte et de les remettre en bon état.

On met les fruits gelés dans l'eau bien froide et on les y laisse quelque temps; il se forme alors autour du fruit une croûte de glace qui, se fondant ensuite peu à peu, laisse le fruit aussi beau et aussi entier qu'il était avant d'être gelé.

Ce procédé doit surtout être employé pour les poires, qui, sans cela ne reviendraient jamais à leur état primitif.

Il faut bien se garder surtout d'approcher du feu les fruits gelés; ils perdraient leur saveur et se corrompraient très-promptement.

Nous apprenons que les officiers du 85<sup>e</sup> régiment des mobiles du Gers ont l'intention de prendre l'initiative d'un service funèbre qui sera célébré le 11 janvier, jour anniversaire de la bataille de Mans.

M. Dussol, nommé trésorier-payeur général à Périgueux, par décret d'avant la guerre, va prendre possession de son nouveau poste. Il est remplacé à Agen par M. Thomas, trésorier-payeur général de la Haute-Loire.

On lit dans le *Messenger de Toulouse* :

« La ligne anti-prussienne s'affirme de jour en jour davantage. Hier, un commis-voyageur allemand entra au café Bibent. Ses allures et son accent le firent reconnaître et, de bouche en bouche, le mot : C'est un Prussien ! circula dans le café. L'intrus devint bientôt le point de mire des regards de toute la salle.

« Choqué de la curiosité qu'il provoquait, l'allemand fixe insolemment les consommateurs, et, à bout de patience, s'écria en montrant le poing : *Tas de ganaille !*

« Cette violente sortie fut bientôt punie comme elle le méritait. Trois ou quatre messieurs se levèrent et, prenant le Prussien par les épaules, le mirent prestement à la porte du café, avec toutes les honneurs dus à son rang.

« Cet événement a défrayé toute la soirée les conversations des habitués, qui n'ont pas manqué de se féliciter chaudement de la petite victoire qu'ils venaient de remporter. »

Nous lisons dans le *Courrier de la Gironde* :

La police a arrêté hier soir, au Théâtre Louit, le marin manchot, l'homme aux médailles, que tout Bordeaux a vu dans ses rues, dans ses théâtres et dans ses cafés. Le sieur X... est détenu au fort du Ham, comme prévenu d'escroquerie.

A partir d'aujourd'hui, 9 décembre, les jours cessent de diminuer le soir.

La durée du jour sera de 8 heures 17 minutes.

Le 23 ils cesseront de diminuer le matin.

Ce jour-là, la durée du jour sera de 8 heures 12 minutes.

Nous sommes arrivés aux jours les plus courts de l'année.

Le 22, à 6 heures 8 m. du matin, l'automne finira pour faire place à l'hiver.

REMEDÉ CONTRE LE MAL D'YEUX.

Un correspondant de la *Delhi Gazette* écrit : « N'avez-vous jamais employé le sucre ordinaire contre mal d'yeux ? Je sais que les mahouts mettent du sucre dans les yeux des éléphants pour les guérir de cette maladie, à laquelle ils sont très-sujets. Un Indien avait tous les étés les yeux malades. Son médecin lui avait fait plusieurs lotions et avait même cautérisé les plaies sans obtenir le moindre résultat. Je les lui fis lotionner dans une dissolution de sucre et d'eau, et il fut radicalement guéri en quelques jours. »

La falsification des vinaigres est une des plus dangereuses qui soient répandues dans le commerce. Elle est cependant une des plus communes.

On annonce, à ce sujet, une communication du ministre du commerce interdisant la vente de tout autre vinaigre que les vinaigres de vin, de cidre ou de poiré, et menaçant de peines sévères les marchands qui vendent sous ce nom des substances nuisibles au point de vue de la santé publique.

Ephémérides historiques

DE LA VILLE DE CAHORS ET DU QUERCY  
Le 9 décembre 1812, sous le premier empire, M.

Auguste Petit de Beauverger, fut nommé préfet du Lot. C'était le deuxième préfet de notre département. M. Louis Bailly a été le premier.

Le 40 décembre 1870, combats d'Origny, de Villejoie et d'Ourcelles. La veille tout le régiment des mobiles du Lot était réuni. Après une attaque vigoureuse de quelques compagnies, les prussiens abandonnèrent le village d'Ourcelles en laissant 130 prisonniers. Mais cet avantage coûta cher aux Quercynois : Le commandant Fouillade fut tué; le brave lieutenant Louis Guyot, fut mortellement blessé à la poitrine; Le lieutenant Rougié fut frappé à la cuisse, et les deux frères Bouygues officiers du deuxième bataillon reçurent chacun une blessure à l'épaule; Le régiment perdit dans cette seule journée 430 hommes.

Pour la chronique locale : A. Layout.

Bulletin Vinicole

Vins de Cahors.

Voici la situation exacte de nos vins : En ce qui concerne la quantité des vins récoltés dans le département du Lot, elle ne peut guère dépasser le 1/3 d'une récolte ordinaire; les uns la portent à 1/2; d'autres, au contraire, se trouvant à des centres opposés ne la portent qu'à 1/4 de ces deux évaluations qui ont leur raison d'être, suivant que les appréciateurs habitent des localités plus ou moins favorisées. L'on doit en déduire le terme moyen pour établir la réalité. Ce serait donc à la rigueur un bon 1/3 ou une petite demie récolte en général.

Quant aux prix, voici comment ils se sont pratiqués de juin à septembre pour les vins en couleur, et même pour les vins rosés, soit de 250 à 320 fr. le tonneau logé à neuf. Après les vendanges, ces mêmes vins se sont vendus et ce vendent encore en ce moment de 300 à 360 fr. le tonneau.

Les vins nouveaux, bien que moins colorés et moins vineux que les vieux, mais bons de goût suivent les mêmes prix, de 300 à 360 fr.; il y a même quelques caves privilégiées qui ont obtenu 370 fr. ces jours derniers.

A Bordeaux, ces mêmes qualités de vins purs d'origine se sont vendus et se vendent journellement 400, 450 et jusqu'à 480 fr. Ces prix correspondent parfaitement avec ceux obtenus sur les lieux de production.

Il y a loin, comme vous le voyez, de ces appréciations qui sont basées sur des faits positifs et indéniables d'avec ces prétendus prix de 250 fr.

Vins du Bordelais.

Bordeaux, 8 décembre.

Vins. — Définitivement, les acheteurs sortent du calme dans lequel les avait jetés les erreurs premières sur les qualités de 1871, qui se traitent à de hauts prix.

Comptant beaucoup sur une réussite à venir malgré le manque de couleur, qui pourra peut-être les ramener à de belles qualités marchandes et de conservation en vieillissant.

Toujours est-il que de grandes affaires ont été engagées, notamment dans le Blayais. Le crû du château Barbé-Brivazac, 1871, à 450 fr. le tonneau; 30 tonneaux Ivrac, à 325 fr.; les 1870, crûs de paysans, au prix de 380 à 400 francs; les 1869, Arthur Lalande, à 450 francs.

Vins de la Bourgogne.

Dijon, 8 décembre.

En général, il s'est fait peu d'affaires cette semaine; le mauvais temps et la nullité des transports n'auront pas peu contribué à cette situation, qui menace de se prolonger encore longtemps.

Vins des Charentes.

Barbezieux, 8 décembre.

1870 Rouge. Sainte-Radég., les 230 litres, à 60 fr.

1870 Rouge. Bons crûs ordinaires, 50 fr.

Vins du Cher.

Issoudun, 8 décembre.

On a vendu à la foire du 25 novembre, 126 pièces de vin nouveau, de 45 à 50 fr. la pièce dans les caves.

On vend difficilement le vin de 1871, de 48 à 50 fr. les 2 hect. nus. Celui de 1870, 80 à 85 fr. en fût.

Vins des côtes Chalonnaises.

Fontaines-les-Châlons, 8 décembre.

Les prix actuels des vins des côtes Chalonnaises sont établis comme suit :

Vins rouges ordinaires 1869 et 1870, des cantons de Chaguy, Givry et Buxy, 1<sup>er</sup> choix de 85 à 90 francs les 228 litres nus; 2<sup>e</sup> choix de 75 à 80 francs. 1871, 1<sup>er</sup> choix, de 58 à 60 fr.; 2<sup>e</sup> choix de 52 à 55 fr. les 228 litres nus, suivant couleur et qualités.

Vins de la Haute-Marne.

Joinville, 8 décembre.

Les vins n'ont pas de couleur, peu d'alcool, et sont très-verts généralement.

Ils ont été payés très-chers au moment du cuvage vu leur qualité, soit : 50 fr. et même au-dessus les 230 litres, maintenant quoiqu'ils commencent à s'éclaircir, ils ne valent que le même prix.

Si la gelée ne leur enlève pas de leur valeur, il sera difficile d'en boire avant l'été.

Il ne reste cependant nulle part des vins vieux, ce qui nécessiterait de les avoir plutôt.

La récolte est environ celle d'un quart d'année, beaucoup de personnes l'estiment même moins.

La consommation achète des vins du Midi.

Vins du Midi.

Béziers, 8 décembre.

On a payé :

- 10 et 11 fr. l'hect. pour les aramonts,
- 12 à 13 fr. pour les montagne, 2<sup>e</sup> choix,
- 15 à 16 fr. pour les montagne, 1<sup>er</sup> choix.
- 18 à 20 fr. pour les Narbonne.

Le tout sans futaille et pris à la campagne.

Carcassonne (Aude), 8 décembre.

- Vin rouge, 1<sup>er</sup> choix, belle couleur. 15 à 16
- droit de goût, jolie — 13 à 14
- bon ordinaire..... 11 à 12

Vins du Roussillon.

Prades, (Pyrénées-Orientales), 8 déc.

Le pressurage de notre récolte touche à sa fin, dans tout notre canton, on n'entend que des plaintes sur le déplorable rendement des vignes en 1871. La récolte ne peut pas être évaluée à plus d'un cinquième d'une récolte ordinaire. Rien à faire en ce moment, dans nos vignes, jusqu'au jour où l'on commencera à les tailler.

Les vins nouveaux sont encore délaissés. Ceux de 1870 sont recherchés et ont été vendus pour des places éloignées : Paris, Nîmes, St-Denis. Ils sont d'une très-bonne qualité, et leur valeur est de 25 fr. l'hectolitre nu et pris en cave.

Bibliographie.

Les Martyrs du Fonctionarisme.

(Roman social.)

PAR M. LÉON VALÉRY.

Dans l'un de nos derniers numéros, nous empruntons au *Petit journal* un article de critique sur le nouvel ouvrage que vient de publier M. Léon Valéry, l'auteur des *Heures intimes*, des *Epiations* et de *Nada*.

Le titre seul avait suffi pour attirer notre attention. Mais nous avons voulu à notre tour connaître le livre et savoir s'il répondait, par son importance, à ce qu'en disait la feuille de M. Milhaud.

Eh ! bien, nous affirmons aujourd'hui, que le roman social : *Les Martyrs du fonctionarisme*, est l'œuvre d'un écrivain qui non-seulement connaît son sujet, mais qui sait encore l'envisager au point de vue le plus élevé. Non que l'auteur vise toujours au sérieux de la forme, rien au contraire n'est plus plaisant que ses personnages, — mais parce que des détails en apparence les plus futiles, il sait tirer de hautes moralités pour le fonctionarisme et pour l'Etat.

La trame du roman est bien simple, et voilà pourquoi elle nous plaît. La voici en quelques lignes.

M. Pichonneau, contre-maître dans une filature de laines a deux fils. L'aîné, Julien, est envoyé à l'école primaire, puis dans un établissement d'instruction commerciale, et devient le plus précieux auxiliaire de son père.

Mais déjà M. Pichonneau est devenu propriétaire

de la filature et industriel à son tour. Ses affaires prennent chaque jour plus de développement, et c'est à son second fils qu'il songe pour en faire le digne représentant de la Maison. Prosper (tel est le nom du cadet) est mis au lycée. Il y fait de brillantes études, et en sort pour s'associer à l'industrie de sa famille.

Quelle déception pour son père ! Peu à peu, Prosper, au contact de ses camarades riches et sous l'influence des études universitaires, a perdu le sentiment de sa naissance et de sa position future, si bien que, quoiqu'il fasse pour répondre aux intentions qu'on avait sur lui, il se montre entièrement incapable de se plier aux exigences de ses nouveaux devoirs.

Prosper a un ami de collège, que sa famille fait entrer dans une administration financière. Entraîné par des conseils, il se décide à suivre son condisciple dans cette carrière, et les deux jeunes gens sont nommés surnuméraires dans la même Direction :

Mais, hélas ! cette communauté de vie et de travaux qui devait resserrer leur amitié ne contribua qu'à les diviser. Bordier, fils d'un conseiller général, caractère souple et déjà ambitieux devient le favori des chefs ; Prosper en est la bête noire, car il avait des défauts impardonnables aux yeux des administrations, à en croire M. Valéry : il était indépendant et poète !

À la fin de leur surnumérariat, les deux condisciples se séparent ; l'un, après avoir épousé la fille de son directeur, pour entrer à l'administration centrale ; l'autre, après avoir épousé Juliette, la fille du vieux commis Briolet, pour aller s'ensevelir, comme fonctionnaire à 1,200 fr. dans une misérable résidence des Alpes.

Tel est le point de départ de ces deux existences qu'attendent des destinées si diverses.

Bordier arrivé aux postes supérieurs ; Pichonneau de disgrâce en disgrâce, persécuté tantôt pour trop de mollesse et tantôt pour un excès de zèle, accusé suivant les circonstances de tendances subversives ou réactionnaires, finit par être renvoyé ; et, réduit à la misère, va frapper à la porte de son frère, le filateur, qui n'a fait qu'agrandir sa fortune et lui donne asile dans sa maison. Quelle leçon !

Voilà sur quelle fabule M. Valéry a écrit plus de 500 pages formant la matière de deux volumes ; mais, aussi, que d'épisodes touchants ou drôlatiques ! Quelle variété de types depuis le ministre jusqu'au facteur rural ; depuis les directeurs généraux et les inspecteurs des finances jusqu'au dernier des expéditionnaires.

Pas d'administration qui n'ait ses acteurs peints de main de maître dans cet ouvrage. La sombre figure de Cocolagne y représente, avec M. l'ingénieur Laurent, le corps des ponts et chaussées ; MM.

Jeanros et Fortier, l'administration des forêts ; MM. Flanchard, professeur de l'Université et Quemadmodum, maître d'étude, l'enseignement secondaire. Dans les Douanes c'est le lieutenant Fréchin et son escouade ; dans le service des enfants trouvés, Berdoulat ; dans l'instruction primaire, l'inspecteur Bétaille et Palisse, et Discordeau, instituteur.

Le bon type que Sénégal le facteur rural !

Mais, rien de plus plaisant et de plus spirituel que Paillaca, le commis des contributions directes, et de plus intéressant que son receveur Piquemal, à moins que ce ne soit Plantier de l'enregistrement élevant des marmottes dans les Alpes avec Mlle Palpacuer, la receveuse des postes. Des magistrats, des greffiers, des commissaires de police, des gendarmes même on en trouve à chaque pas. Quand aux agents de la perception et des contributions indirectes, il y en a par douzaine, et il faut voir comme tout cela vit, se meut, se croise pour la marche de l'action et le charme du lecteur !

J'en passe et des meilleurs, pour arriver à la morale de l'œuvre que M. Valéry avait à peine besoin de formuler en termes si crus : « D'un côté, dit-il, » des favoris ; de l'autre, des déshérités. Ici, la » corruption et l'ingratitude ; là, la persécution et la » haine... toute maison bien ordonnée n'a de ser- » viteurs que ce qu'elle peut en nourrir, et dans » tous les cas, la différence entre le marmite et le » chef de cuisine n'est pas telle que l'un doive vivre » de bonne chère et que l'autre n'ait que les os ! »

Dernières nouvelles

Service spécial du Journal du Lot

Versailles, 8 décembre.

Le Message a produit dans les cercles parlementaires, des impressions assez diverses. À l'extrême droite, on a été un peu froissé de l'éloge du personnel administratif et judiciaire contre lequel on avait apporté tant de réclamations chez le Président et dans les ministères ; mais, somme toute, on a été satisfait, ainsi que dans les deux fractions du centre, des marques de déférence témoignées par le président de la République. À gauche, on sait gré au Président d'avoir fait peser exclusivement sur l'Empire, tout le poids de nos malheurs, en gardant un silence courtois sur les hommes du 4 septembre, mais on lui reproche de n'avoir pas touché la question du retour à Paris. L'extrême gauche, ne cache pas une assez vive irritation fondée principalement sur le rapprochement qui semble s'être opéré

entre M. Thiers et la majorité. On y reproche aussi à M. Thiers de n'avoir pas parlé d'amnistie et de levée de l'état de siège. Quant aux critiques dirigées contre le système militaire de M. Thiers, elles partent indistinctement de toutes les fractions de l'Assemblée.

Dans les cercles diplomatiques, on a paru frappé du ton d'assurance avec lequel M. Thiers a parlé de l'avenir politique et financier de la France et surtout des soins spéciaux qu'il apporte à la réorganisation de l'armée. On dit déjà que le Message a fait sensation à Berlin. Quant à l'impression produite en Angleterre, on sait qu'elle est d'une nature plus commerciale que politique, par suite de l'énorme place que tient actuellement dans les préoccupations du gouvernement et du peuple anglais la perspective d'une dénonciation du traité de 1860.

Le Message s'est abstenu, comme on s'y attendait, de toucher aux questions constitutionnelles. Mais la façon dont M. Thiers s'est exprimé en y faisant allusion, laisse assez voir l'attitude énergique qu'il est décidé à prendre contre toute proposition qui tendrait à rompre, au profit d'un parti quelconque, le pacte de Bordeaux. Ce passage du Message a été fort commenté, et bien des personnes ont cru y voir un indice significatif des dispositions du Président pour le cas où les princes d'Orléans, cédant aux suggestions pressantes dont ils sont l'objet, voudraient, malgré lui, venir occuper leur place à l'Assemblée. Vous savez que le duc d'Anjou et le prince de Joinville sont attendus aujourd'hui, à deux heures, chez le Président. J'entends émettre des prévisions fort diverses sur le parti définitif qu'ils croiront devoir adopter à la suite de cette entrevue. Le plus probable c'est que tout en maintenant le droit de siéger et en se déclarant juges du moment opportun de l'exercer les princes s'abstiendront pendant quelque temps encore de siéger à l'Assemblée.

Le budget de 1872 sera déposé dans deux ou trois jours.

Le gouvernement a conseillé à tous les députés sur lesquels il peut exercer quelque influence d'ajourner la question du retour à Paris. On dit que des membres de la gauche radicale persistent à en prendre immédiatement l'initiative.

On paraît s'attendre à des incidents pour la séance d'aujourd'hui, mais on ne dit rien de précis à cet égard.

Dernière heure.

Paris, 3 heures 1/2, soir.

Une nouvelle aggravation de la maladie du prince de Galles, s'est produite dans la matinée.

M. Rouvier, député rouge, de Marseille, ayant attaqué, hier, vers la fin de la séance, la Commission des grâces, a été rappelé à l'ordre, au milieu de l'indignation de l'Assemblée.

Bourse de Paris.

Paris, 9 décembre 1871, soir.  
Rente 3 p. 0/0 ..... 66,30  
— 4 1/2 p. 0/0 ..... 80,00  
— 5 p. 0/0 ..... 90,35

Annonces

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

AVIS.

Echéances de novembre.

Nous prions les abonnés dont l'abonnement expire le 15 ou le 30 novembre, de vouloir bien nous adresser au plus tôt le montant de leur réabonnement en un mandat sur la Poste.

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien nous adresser en un mandat poste, le montant de leur abonnement. C'est le dernier avis que nous publions avant de lancer nos mandats.

Les abonnements se paient d'avance.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Uravel, Fumel, Monsempron-Libos.

Table with 4 columns: Station, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cett.

Table with 2 columns: Station, Arrivées de Cahors (Voir tableau 1) / Départs pour Cahors (Voir tabl. 2). Rows include AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Table with 2 columns: Station, Arrivées de Cahors (Voir tableau) / Départs pour Cahors (Voir tabl. 2). Rows include PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES Bureau des Cahors

Le public est prévenu que le samedi, 16 décembre 1871, à 9 heures du matin, devant la caserne d'infanterie, et à 1 heure de l'après-midi, dans les magasins de l'hôtel de la préfecture, il sera procédé par le Receveur des domaines, en présence de M. le sous-intendant militaire, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets provenant du service du génie et de la garde mobilisée du Lot, tels que :

Pinceaux, bancs, râteliers d'armes marmites, poêles, bois, ferrailles, galons, 2,832 mètr. drap, 819 mètr. doublure, 550 capotes, 1,453 vareuses, 184 manteaux, 323 pantalons, 40 couvertures, 1,150 ceintures, 1,052 cartouchières, 393 caleçons, 1,052 souliers, 7,000 boutons, 490 livrets, etc., etc.

Les adjudicataires paieront, en sus du prix, 5 centimes par franc pour tous frais de vente.

Le Receveur des domaines, GIBBERT.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 112 pages. 1 fr.

A. BERGON ET Cie

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au lycée, qu'ils se hargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

M. ERNEST FOUBERT

Dentiste de Paris

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin des secours de son art, qu'il vient d'ouvrir un cabinet de prothèse dentaire, rue Fénélon, au coin de la rue de l'Université, au 1er.

Opérations gratuites pour les indigents.

ÉTUDE D'AVOÜÉ

TRÈS BONNE

A RODEZ (Aveyron)

A CÉDER IMMÉDIATEMENT

Pour cause de décès

S'adresser à M. ALENGRIN, vérificateur de l'Enregistrement à Rodez, ou à M. BENOIT, greffier en chef du tribunal civil de Rodez.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Une étude d'avoué près le tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Le nombre des avoués en exercice est de sept.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser pour les renseignements et pour traiter, à Madame veuve Berton à Cahors, à M. Calmels juge de paix du canton de Catus (Lot), ou à M. Pouzergues avoué près le tribunal de 1re instance de Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

A l'honneur de prévenir le public quelle vient de succéder, depuis le 1er novembre, à Mlle Marie MILLERAT. Son magasin est toujours situé Galerie de Fontenille.

MAL DE DENTS Guérison instantanée par Pyrèthrine Lahaussais. 1 franc 50 le flacon. — Dépôt à Lyon, pharmacies Faivre, place des Terraux; Besson, cours Morand, 12; Simon rue impériale, 89, angle de Bellecour; à Thiry, Albertin-Michel, pharmacien; et à Cahors, Vinel, pharmacien; à St-Céré, Lafon, pharmacien.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, p. 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.